



**Règlements relatifs à l'enseignement après les vacances de la Pentecôte
dans toutes les écoles de Bavière**
Version : 18/05/2021

Après les vacances de la Pentecôte (c'est-à-dire à compter de lundi, le 07/06/2021), le règlement uniforme suivant sera applicable à **toutes les écoles de Bavière** (y compris les institutions préparant à l'enseignement scolaire – SVE -) :

Pour une incidence sur sept jours

- **de 0 à 50 :**
enseignement ayant lieu intégralement à l'école (c'est-à-dire sans distanciation sociale) pour toutes les tranches d'âge
- **de 50 à 55 :**
enseignement en alternance voire à l'école avec une distanciation sociale pour toutes les tranches d'âge
- **au-delà de 165 :**
enseignement en alternance voire à l'école pour la tranche d'âge 4 (dans la mesure où l'enseignement suit le programme scolaire de l'école primaire) ainsi que pour les classes terminales, y compris les tranches d'âge 11 aux lycées et aux lycées d'enseignement professionnel et les tranches d'âge correspondants des lycées des cours secondaires du soir et les écoles permettant aux adultes de passer le baccalauréat [*Kolleg*] ;
pour les autres tranches d'âge : enseignement à distance.

Nota Bene :

- Pour savoir à partir de quel moment les différentes formes d'enseignement sont applicables en cas de dépassement d'une valeur seuil (50 voire 165), il convient toujours d'appliquer la « règle des trois voire des cinq jours » en conformité avec les directives édictées par le 12^e règlement bavarois pour la protection contre les infections ; les mesures seront ensuite mises en pratique le surlendemain :

Exemples :

- a) **Dépassement vers le haut** de la valeur seuil concernée le di., lu., mar. => mise en pratique à compter de jeu.
- b) **Dépassement vers le bas** de la valeur seuil concernée le mer., jeu., ve., sa., di. => mise en pratique à compter de mar.
- À compter du 07/06/2021, les élèves **à partir de la tranche d'âge 5** seront tenus de porter un masque médical (« masque chirurgical ») sur l'intégralité du terrain scolaire (y compris dans la salle de classe). Merci de veiller à une bonne tenue bien ajustée. Un masque simple couvrant la bouche et le nez (« masque communautaire ») ne suffira plus.
- Même après les vacances de la Pentecôte, seuls les élèves en mesure de présenter **un test Covid-19 négatif à jour** seront admis à l'enseignement dans les salles de classe. Pour plus d'informations, consulter www.km.bayern.de/selbsttests.
- Comme dans le passé, il est toujours possible de faire des demandes d'exemption des phases de présence à la direction de l'établissement scolaire.

Pour en savoir plus sur l'enseignement sur place, merci de vous adresser à votre école.

Votre ministère régional d'enseignement et de culte